

## Note de synthèse

Afin de répondre à l'évolution réglementaire (le plan national Ecophyto II, la loi labbé, La loi Climat et résilience, la loi AGEC (lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), Le Plan Régional Santé Environnement 4 Occitanie, La Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) de la région Occitanie) mais également à l'ensemble des initiatives et actions portées par les gestionnaires, la FREDON Occitanie et ses partenaires régionaux ont élaboré une **charte régionale d'engagement** ayant pour objectifs :



CHARTRE REGIONALE

**Engagé  
pour le  
végétal**



- **de limiter voire supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires**
- accompagner **et soutenir les gestionnaires dans une démarche progressive de végétalisation de l'espace public**
- accompagner les gestionnaires (jardins, espaces verts et infrastructures) dans la conservation du patrimoine végétal existant, la végétalisation et la gestion écologique des espaces (gestion économe de l'eau, non artificialisation et désartificialisation, réduction et valorisation des déchets verts, biodiversité, bonnes pratiques de gestion et d'aménagement paysagers...).

La charte est intitulée « **Engagé pour le végétal** ». Elle propose aux gestionnaires signataires un cadre technique et méthodologique pour une mise en œuvre de pratiques adaptées à la conservation du patrimoine végétal existant, à la végétalisation et la gestion écologique des espaces (gestion économe de l'eau, non artificialisation et désartificialisation, réduction et valorisation des déchets verts, biodiversité, bonnes pratiques de gestion et d'aménagement paysagers...). Cette charte présente 3 niveaux de progression.

### 3 NIVEAUX D'ENGAGEMENT POUR UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE



#### **On s'engage !**

Mise en œuvre des bonnes pratiques dans tout nouveau projet



#### **On expérimente !**

Tests des bonnes pratiques sur des espaces existants



#### **On généralise !**

Adoption des bonnes pratiques sur l'ensemble des espaces en gestion

Après analyse des pratiques, SGDO candidate pour le **niveau 2**. Le tableau ci-dessous récapitule les pratiques :

<p><b>Niveaux d'engagements</b></p>		<p>ANALYSE PRATIQUE SGDO</p>	
<p>Réduction des sources de pollutions</p>			
<p><b>1. On s'engage dans l'objectif Zéro Phyto et Zéro engrais de synthèse</b></p>	<p><b>-Suppression totale des pesticides, sans exception, et anti-mousses</b> sur tous les espaces qui relèvent de la responsabilité du gestionnaire qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, <b>depuis au moins 1 an.</b>  <b>-Phyto et engrais</b>                  Évacuation de tous les stocks de produits</p>	<p>SGDO est titulaire du label terre Saine depuis 2017. Cette reconnaissance a été attribuée car la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2015.</p>	
<p><b>2. On s'engage dans l'objectif Zéro plastique dans les plantations</b></p>	<p>Sur au moins <b>un massif test</b>, expérience de retrait des bâches de paillage en plastique / toile de paillage plastique et</p> <p>application d'une solution alternative végétale (couvre-sol) ou écologique (paillage végétal, BRF...).</p>	<p>Massif test =&gt; toile autour du bassin du parc Courty</p> <p>Pose paillage systématique</p>	 <p>A FAIRE</p> 
<p>Bonnes pratiques de végétalisation et gestion paysagère</p>			
<p><b>3. On s'engage dans une gestion paysagère raisonnée pour la pérennité du patrimoine végétal</b></p>	<p><b>-Sur un espace test</b> où le végétal est fréquemment taillé, <b>mise en place d'une conversion en taille douce</b> ou raisonnée.  <b>-Sur un espace test</b> aménagé sans protection du végétal, <b>mise en place de mesures de protection</b> : installation de protection des pieds d'arbres, suppression de revêtement couvrant le collet, végétalisation des pieds d'arbres...</p>	<p>Expérience menée école des Pilettes</p>	



<b>8. On s'engage dans l'objectif Zéro déchets verts</b>	<b>Valorisation</b> des déchets verts produits par une utilisation sur place (paillage, compost...) autant que possible en respectant les bonnes pratiques d'usage.		
<b>9 On s'engage pour la biodiversité par une gestion différenciée et écologique des espaces</b>	<b>Sur un espace test</b> , mettre en place une gestion différenciée favorable à la biodiversité.	La commune est dotée d'un PAPPH qui fixe cartographiquement les gestions préconisée selon les espaces	
<b>Des moyens pour agir durablement</b>			
<b>10. On s'engage pour un plan d'actions global selon les moyens mobilisables</b>	Mise en place d'un <b>plan de gestion paysagère/d'entretien</b> des espaces proposant des modes d'entretien adaptés et priorités par types d'espaces et en fonction des moyens mobilisables (humains, techniques et financiers).	La commune est dotée d'un PAPPH qui fixe cartographiquement les gestions préconisée selon les espaces	
<b>11. On s'engage pour l'information et la formation des équipes</b>	<b>Formation</b> des agents techniques et élus/décideurs référents aux enjeux de la charte	Formation CNFPT Formation ALEC Formation Issue du PAPPH Autoformation (MOOC)	 en cours
<b>Informier et diffuser</b>			
<b>12. On s'engage pour une communication et une sensibilisation pour un essaimage des bonnes pratiques</b>	- <b>Outils d'informations installés sur site</b> (affichage, panneaux, œuvres d'art, outils pédagogiques, expositions...)  - <b>Sensibilisation des gestionnaires privés d'espaces collectifs</b> (résidences, campings, ports, centres commerciaux, bailleurs sociaux...)	Panneau label terre saine aux entrée du village Panneau « espaces sans pesticides » sur espace de la commune  PAPPH monté avec le pole piémont & garrigues de 3M	 à affiner pour grand public

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 034-213402597-20231120-DCM2023\_133-DE



			A green circular icon containing a white checkmark, indicating a successful or approved status.
--	--	--	---

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 034-213402597-20231120-DCM2023\_133-DE